



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

lundi, 30.09. 2024 à 19 :00 heures

à la salle des séances à L-7640 Christnach, 7, Fielserstrooss,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

- 2024-07-01a Proposition de candidat relative à la nomination d'un échevin ;
- 2024-07-01b Proposition du rang des échevins ;

Séance publique

- 2024-07-02 Plan de gestion annuel 2025 des forêts communales ;
- 2024-07-03 Conversion d'un poste d'employé communal dans la catégorie B1, sous-groupe administratif ;
- 2024-07-04 Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie B1, sous-groupe administratif, à durée déterminée d'un an ;
- 2024-07-05 Répartition du congé politique supplémentaire parmi les membres du conseil communal ;
- 2024-07-06 Décision portant sur le dédommagement de la société Pangyou pour une perte d'exploitation ;
- 2024-07-07 Modifications budgétaires ordinaires ;
- 2024-07-08 Modifications budgétaires extraordinaires ;
- 2024-07-09 Titres de recette 2023 ;
- 2024-07-10 Décision portant sur une vente aux enchères publique de matériel d'occasion ;
- 2024-07-11 Résiliation du contrat d'entretien des aires de jeux conclu avec l'a.s.b.l. Forum pour l'Emploi ;



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

- 2024-07-12 Approbation d'un contrat de location d'une parcelle sise à Christnach ;
- 2024-07-13 Exercice du droit de préemption concernant des parcelles sises à Waldbillig et à Christnach ;
- 2024-07-14 Décision de principe concernant le pacte communal du vivre-ensemble interculturel ;
- 2024-07-15 Avenant de la convention 2025 Bummelbus ;
- 2024-07-16 Approbation d'une convention conclue avec un salarié communal ;
- 2024-07-17 Approbation de la Convention 2024 avec le Club Aktiv Plus « An der Loupescht » ;
- 2024-07-18 Approbation de la Convention 2024 avec l'Office Social Commun Larochette ;
- 2024-07-19 Demande de subside extraordinaire de l'a.s.b.l. Waldbëlleger Musek ;
- 2024-07-20 Demandes de subside ;
- 2024-07-21 Divers.

Christnach, le 24 septembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre, La secrétaire,

